



Voici une sélection  
de documents consultables  
sur le site [sante.gouv.fr](http://sante.gouv.fr)

### Recommandations sanitaires pour les voyageurs

Ce dossier a été rédigé par le groupe santé des voyageurs du CSHPF (Conseil supérieur d'hygiène publique de France) à la demande de la direction générale de la Santé.

[www.sante.gouv.fr/htm/pointsur/voyageurs/sommaire.htm](http://www.sante.gouv.fr/htm/pointsur/voyageurs/sommaire.htm)

### Encéphalopathies spongiformes subaiguës transmissibles et santé humaine

Sous ce terme, on regroupe différentes maladies touchant soit l'homme, soit l'animal. Les objectifs de ce dossier sont de donner des explications sur un sujet complexe, de présenter et expliquer les mesures de précaution prises dans le champ des compétences du ministère de la Santé, de diffuser les circulaires et les communiqués émanant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité et d'aider les internautes à rechercher des informations sur d'autres sites abordant la question des ESST sous différents points de vue (recherche, santé humaine, agriculture, environnement, réglementation, alimentation...).

[www.sante.gouv.fr/htm/pointsur/vache/sommaire.htm](http://www.sante.gouv.fr/htm/pointsur/vache/sommaire.htm)



### Nouvelles fonctions...

La fonction recherche est maintenant active. Vous pourrez par exemple trouver tous les organismes qu'adsp a présenté (recherche par rubrique d'adsp), ou trouver les contributions d'un auteur aux groupes de travail et à adsp (recherche en plein texte). L'espace de recherche sera bientôt étendu à toute la production du HCSP.

### ...nouveaux rapports en plein texte

D'autre part, douze nouveaux rapports sont disponibles en plein texte parmi lesquels :

*La santé en France 1994-1998,*

*Le panier de biens et services de santé : du concept aux modalités de gestion,*

*Diabète : prévention, dispositifs de soins et éducation du patient,*

*La progression de la précarité en France et ses effets sur la santé...*

À bientôt sur [www.hcsp.ensp.fr](http://www.hcsp.ensp.fr)



### nutrition

#### Création d'un comité stratégique du programme national santé

Arrêté du 31 mai 2001 (JO du 15 juin 2001).

Ce comité est chargé de donner un avis sur les orientations et les actions à développer en cohérence avec les objectifs du programme national nutrition santé, de coordonner et d'évaluer la mise en œuvre de ce programme.

### maladies transmissibles

#### Modalités de transmission à l'autorité sanitaire de données individuelles concernant les maladies visées à l'article L. 3113-1 du Code de la santé publique

Décret n° 2001-437 du 16 mai 2001 modifiant les articles R. 11-2 et R. 11-3 du Code de la santé publique (deuxième partie : Décrets en Conseil d'État) (JO du 19 mai 2001).

La procédure de déclaration des maladies contagieuses est revue et les modalités de transmissions de ces données qui avaient fait l'objet d'un décret en 1999 ont été partiellement annulées (l'anonymat des malades n'était pas assuré), d'où ce nouveau décret.

### assurance maladie

#### Remboursement des frais médicaux prodigués à l'étranger

Circulaire Cnam/DDRI, n° 55/2001 du 6 avril 2001.

La Caisse nationale d'assurance maladie communique les différents tarifs de remboursement, et leur date d'application, pour les



## Europe

### médicaments

#### Rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à l'application de bonnes pratiques cliniques dans la conduite d'essais cliniques de médicaments à usage humain

Directive 2001/20/CE du Parlement et du Conseil du 4 avril 2001 (JOCE L. 1<sup>er</sup> mai 2001).

Les principes de base reconnus pour la conduite d'essais cliniques chez l'homme sont fondés sur la protection des droits de l'homme et de la dignité humaine à l'égard des applications de la biologie et de la médecine (déclaration d'Helsinki). Il faut particulièrement protéger les personnes qui ne sont pas en mesure de donner leur consentement légal pour participer à des essais cliniques, dont les enfants. En vue de cette mise en œuvre de ces essais cliniques, les États membres prennent les mesures nécessaires à la mise en place et au fonctionnement de comités d'éthique. Par ailleurs, cette directive donne les indications concernant la vérifi-

cation de la conformité avec les bonnes pratiques et de fabrication des médicaments expérimentaux : essais échange d'informations, suspension de l'essai ou infractions, importation de médicaments expérimentaux, étiquetage, notification des effets indésirables ou graves...

### toxicomanie

#### Mesures à prendre afin d'empêcher le détournement de certaines substances pour la fabrication illicite de stupéfiants ou de substances psychotropes

Règlement (CE) n° 1251/2001 de la Commission du 26 juin 2001 modifiant le règlement (CEE) n° 3769/92 portant application et modification du règlement (CEE) n° 3677/90 du Conseil (JOCE L. 27 juin 2001).

L'établissement d'une procédure de coopération est prévu dans le plan d'action antidrogue de l'Union européenne. Afin de soutenir la coopération entre les administrations des États membres et l'industrie chimique en ce qui concerne notamment les substances qui, bien qu'elles ne soient pas visées par la réglementation sur les précurseurs, peuvent être utilisées dans la fabrication illicite de drogues de

synthèse, il y a lieu de charger la Commission d'élaborer des lignes directrices destinées à aider cette industrie.

### alcool

#### Consommation d'alcool chez les jeunes, notamment les enfants et les adolescents

Recommandation du Conseil du 5 juin 2001 (JOCE L. 16 juin 2001).

Ce texte incite les États à promouvoir des actions d'éducation à la santé pour les jeunes en montrant les risques de l'abus d'alcool et les conséquences sanitaires qui en découlent. De plus en plus de jeunes mineurs augmentent leur consommation d'alcool, ainsi que les filles, en l'associant parfois à d'autres drogues. Il s'attaque également à la publicité qui promeut l'alcool en utilisant des styles associés à la culture « jeune », en utilisant des éléments de violence, des prouesses sexuelles ou sportives, ou bien qui parraine des manifestations en distribuant des boissons alcoolisées. Les boissons non alcoolisées devraient être moins chères et les débits de boissons ne devraient pas proposer de l'alcool aux mineurs. Toutes ces propositions montrent bien la prévention

que veut mettre en marche le Conseil européen dans les prochains mois.

### ESB

#### Règles pour la prévention, le contrôle et l'éradication de certaines encéphalopathies spongiformes transmissibles et de la tremblante du mouton

Règlement (CE) n° 1248/2001 de la Commission du 22 juin 2001 modifiant les annexes III, X et l'annexe XI du règlement (CE) n° 999/2001 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 (JOCE L. 27 mai 2001). Directive 2001/10/CE du Parlement et du Conseil du 22 mai 2001 modifiant la directive 91/68/CEE du Conseil (JOCE L. 31 mai 2001).

Cette directive concerne directement la santé publique et se rapporte au fonctionnement du marché intérieur. Il convient de prévoir des dispositions pour toutes les questions relatives aux EST, applicables notamment à la production et à la mise sur le marché des animaux vivants et des produits d'origine animale et d'établir des règles concernant la prévention de certaines encéphalopathies spongiformes transmissibles et la lutte contre celles-ci.

assurés sociaux et leurs ayants droit tombés malades ou ayant été autorisés à séjourner dans un établissement de soins à l'étranger.

### enfance

#### Prise en charge des enfants dysphasiques et dyslexiques

Circulaire DHOS 01/2001/209 du 4 mai 2001

Le ministère de l'Éducation nationale et celui délégué à

la Santé avaient présenté, le 21 mars, un plan d'action, sur trois ans, pour améliorer la prise en charge des enfants dysphasiques et dyslexiques. La DHOS explicite sa mise en œuvre en milieu hospitalier. L'objectif est de créer dans le secteur pédiatrique des CHU des centres référents, chargés en particulier de développer un partenariat actif avec les différents acteurs du domaine médical, social et éducatif. Une enveloppe de 10 millions de francs a été prévue pour cette année.

### Et aussi...

#### Exercice d'une activité libérale par les praticiens hospitaliers à temps plein dans les établissements publics de santé

Décret n° 2001-367 du 25 avril 2001 modifiant le Code de la santé publique (deuxième partie : décrets en Conseil d'État) (JO du 28 avril 2001, n° 100).

#### Nomenclature générale des actes professionnels des médecins, des chirurgiens dentistes, des sages-femmes et des auxiliaires médicaux

Arrêté du 7 juin 2001 (JO du 8 juin 2001).